

PV DU CA DU CCAS

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS de SAINT-GALMIER

JEUDI 21 MARS 2024 18h00

À la suite de la convocation faite le 13 MARS 2024, le Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE s'est réuni en mairie sous la Présidence de MME PALLEY Christine, le jeudi 21 mars 2024, à 18 heures 00 pour une séance ordinaire.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur le Président Philippe DENIS, Mme la Vice-présidente Christine PALLEY, et Mme la Vice-présidente déléguée Edith CONSIGNY, M. Michel FRANCHINI et Mme Aurélie DESBREE,
Mesdames Arlette CHABANNE, Marie-Claire MOUCHEL, Janine RIVOIRE et M. Patrick MIRABEL membres nommés et représentant la société civile.

ABSENTS AVEC EXCUSES : Mme Régine CHEVALLIEZ a donné son pouvoir à M. le Président Philippe DENIS, Mme Jeanine ENSARGUET a donné son pouvoir à Mme Arlette CHABANNE, M. Georges CHAPET a donné son pouvoir à Mme la Vice-présidente Christine PALLEY, Mme Céline BENNICI.

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Président Philippe DENIS et Madame la Vice-Présidente Christine PALLEY, présentent et animent ce conseil d'administration

I. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le compte-rendu du 08 février 2024 est validé par l'ensemble de l'assemblée.

II. ADMINISTRATION GENERALE

1 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Madame la Vice-Présidente rappelle à l'assemblée l'obligation de faire un débat d'orientation budgétaire dans les 2 mois précédant l'examen du budget primitif (articles L.2312-1 ; L 3312-1 ; L 4311-1 et L 5211-26 du CGCT).

REALISE BUDGET CCAS 2023

FONCTIONNEMENT	BUDGET 2023	REALISE 2023
DEPENSES	67 530.00 €	49 038.03 €
RECETTES	67 530.00 €	68 761.66 €
RESULTAT 2023		19 723.63 €

INVESTISSEMENT	BUDGET 2023	REALISE 2023
DEPENSES	1 498.53 €	0
RECETTES	1 498.53 €	1 498.53 €
RESULTAT 2023		1 498.53 €

PV DU CA DU CCAS

Madame la Vice-Présidente présente pour information les résultats de l'exercice 2023, qui démontre un solde excédentaire de 19.723,63 € en section de fonctionnement et de 1 498.53 € en section d'investissement.

Madame la Vice-Présidente rappelle que le montant de la subvention communale a été de 30 000 euros en 2023.

Prévision pour l'année 2024

En dépense de fonctionnement

Le souhait du CCAS est de continuer à mettre en œuvre des actions et des projets pour promouvoir l'accessibilité, la solidarité et la citoyenneté pour que notre commune cultive le « Bien Vivre ensemble ».

C'est pourquoi, le CCAS propose de :

Maintenir une prévision budgétaire toujours conséquente pour l'année 2024 en effet, les impacts de l'inflation, les flambées des prix risquent encore d'impacter les plus fragiles économiquement.

Vous retrouverez :

Les aides au règlement de certaines factures pour les personnes en difficultés,
Le budget pour l'achat des tickets services (3.000 € pour 2024 contre 4.000 € en 2023), sera revu à la baisse par manque de demande provenant des usagers. Toutefois une ligne budgétaire sera prévue pour aider les organismes partenaires de la solidarité alimentaire (renforcement des aides apportées aux partenaires sociaux locaux),
Pour ce qui concerne les subventions aux organismes, elles seront aussi valorisées.

Montant pour les aides facultatives au budget prévisionnel envisagé est de : 15.300 €

Le CCAS est un pôle important pour ces activités de convivialité, de culture, de prévention et de maintien du lien social notamment des aînées. Il apparaît évident que nous devons maintenir ces activités voir les développer avec des actions appropriées de sensibilisation pour l'ensemble de la population et, également en développant l'intergénérationnel (atelier la place des aidants, le projet « Voyager avec le Petit Prince », un goûter intergénérationnel de Noël...,) mais aussi « des ateliers de sensibilisation aux nouvelles technologies », « ateliers sur la nutrition », « Prévention du cancer colorectal » ...

Une ligne budgétaire est également prévue pour deux sorties « hors les murs » puisque ces temps correspondent bien à une demande de personnes souvent seule et isolées, avec un budget prévisionnel de 13.488 €.

Dans le cadre de la lutte contre l'isolement, la prévention des chutes et de la perte d'autonomie, le CCAS souhaite pérenniser les ateliers d'activités physiques adaptés en élargissant son action dans le cadre du projet « BOUGER – RIRE à Saint-Galmier ». la valorisation des locaux, du personnel et des fluide a été pris en compte dans le budget prévisionnel pour cette activité.

Soit un montant total pour les animations envisagé est de : 18.167 €

(En 2023 le budget réalisé pour les évènements était de 10.667,46 € justifié par un nombre moins important d'évènement proposé par le CCAS).

PV DU CA DU CCAS

Le CCAS va continuer à s'engager pour et avec les seniors de la commune en prenant en compte qu'il existe en parallèle une « Politique Seniors Municipale ». L'idée est bien de ne pas surcharger les seniors d'un programme d'animations ou de projets trop denses.

En recette de fonctionnement :

La subvention de la conférence des financeurs a été à nouveau sollicitée pour l'année 2024 afin de maintenir le financement du projet « Bouger Rire à Saint-Galmier » 5.781 €.

Une recette exceptionnelle d'un montant de 4.925 € correspondant au remboursement des tickets services (2022 – 2023)

En conclusion :

Les orientations et les priorités pour 2024 sont bien de maintenir les actions et le budget du CCAS en direction des familles économiquement les plus fragiles, mais aussi, les seniors et, continuer à développer des actions de prévention en direction de l'ensemble de la population.

Le CCAS fait en sorte de maintenir au mieux ses dépenses.

Pour équilibrer le budget, il est proposé de solliciter une subvention de **25.000 € à la commune.**

En 2023 le CCAS a demandé 30.000 €. La diminution de la demande de subvention se justifie par le fait d'une recette exceptionnelle liée au remboursement des tickets services (de 2022 et 2023).

Le conseil d'administration, à l'unanimité, prend acte de la tenue de ce débat.

Mme Palley donne la parole à Anne-Marie ZELLAG (Responsable du CCAS)

Cette dernière a dressé le bilan social de l'année 2023 à savoir :

Les aides facultatives sous forme de Tickets services apportées par le CCAS en 2023 ont été de :

➤ 2.390,00€ contre 2670,00 € euros en 2022.

Le nombre de foyers aidés par le CCAS en 2023 est de 16 (contre 14 en 2022)

Répartition des montants reçu par public :

Famille	120,00 €
Femme seule :	80,00 €
Homme Seul :	640,00 €
Famille Monoparentale :	1550,00 €

Les personnes célibataires et les familles monoparentales restent majoritaires ainsi que les demandeurs d'emploi. Il est constaté qu'un seul salaire dans le foyer ou un emploi à temps partiel ne suffit pas pour équilibrer le budget du foyer.

Le secours populaire a apporté une aide complémentaire sous forme d'aides alimentaires ainsi que le secours catholique.

PV DU CA DU CCAS

Montant total d'attributions d'aides financières

Pour 2023 (aide à la facturation) : 373,00 €

Banque Alimentaire :

Nombre de colis distribué par le CCAS 77 Colis

Bouquet Centenaire de la Commune :

2 bouquets ont été distribués pour un budget de 60 €

Le CCAS a organisé 11 actions durant l'année 2023 (dont la première sortie hors les murs le Vivarais le dimanche 08 octobre.



Octobre Rose

Le CCAS a soutenu l'action menée par l'office de l'économie de Saint-Galmier

Saint-Galmier

Un chèque de 1220 euros remis à la Ligue contre le cancer

Dans les salons du casino le Lion Blanc, le président de l'Office de l'économie, Cyril Jacquemond, et la secrétaire, Monique Lécué, ont remis un chèque de 1220 euros à Philippe Collet, médecin retraité et administrateur du comité départemental de la Loire de la Ligue contre le cancer.

« Ce chèque va contribuer à la recherche, à sensibiliser, à la prévention, au dépistage et au suivi de l'auto-dépistage du cancer du sein. Cela permettra aussi d'aider les patients, avant, pendant et après leurs soins, et à mobiliser la société à cette cause », a précisé Philippe Collet.

Cette somme a été réunie grâ-

ce l'implication de Monique Lécué, secrétaire de l'Office de l'économie et de son opération des tirelires placée pendant Octobre rose chez les commerçants et artisans de la commune. Mais aussi, grâce à l'animation du marché du vendredi 27 octobre, mené avec le centre communal d'action sociale, où fleurs et crêpes ont été vendus, avec la participation du restaurant l'Amphitryon et du fleuriste l'Art et la Manière.

« C'était une première pour l'association Office de l'économie. D'autres événements suivront l'an prochain », a annoncé Monique Lécué.



Le chèque a été remis à Philippe Collet du comité départemental 42 de la ligue contre le cancer.

Photo Joseph Damien

PV DU CA DU CCAS

Les cadeaux aux seniors

HOPITAL DE ST GALMIER

30 CADEAUX DISTRIBUES

Skyline personnalisée avec le visuel de la commune de St-Galmier de chez « Je suis art »



➤ BELLEGARDE EN FOREZ

2 colis ont été financés par le CCAS d'un montant de 15,45 € x 2 soit un total de 30,90 €

➤ CHAZELLE SUR LYON

2 colis d'un montant de 28,60 € ont été financés par le CCAS
Montant du financement 57,20 €

SEANCE D'ACTIVITE PHYSIQUE ADAPTEE

Cette action réalisée correspond à une attente du public sur le territoire Baldomérien. Elle permet de dynamiser un réseau existant avec la réalisation d'un travail collectif. Cette action s'inscrit dans une démarche fédératrice qui permet de répondre à des initiatives citoyennes. L'action s'adresse aux seniors de la commune.

Séances qui ont lieu tous les mardis après-midi (hors vacances scolaires).

Nouvelle formule 2022/2023.

Deux groupes ont été créés car cette activité rencontre un succès auprès des baldomériens.

Moyenne d'âge des participants est de 82 ans

Chaque groupe est composé de 14 personnes environ.

L'accès à ces rencontres est entièrement gratuit pour les participants.

La commune prend en charge la totalité du coût de cette activité.

PV DU CA DU CCAS

Pour l'année 2023 et à la suite d'une demande de subvention à la Conférence des Financeurs, avec un Projet portant le nom de « Bien Vieillir à St-Galmier », il a été accordé au CCAS une subvention de 4300 € pour ce projet.

Cette action sera reconduite sur 2024 avec en complément des séances d'APA (Activité Physique Adaptée) des séances de Sophrologie et de Yoga du Rire.

Les participants apprécient ces moments d'échanges en toute convivialité

MA COMMUNE MA SANTE :

3 Familles ont demandé à avoir recours à ce service.

Ma commune ma santé est un service porté par l'association ACTIOM. Ce service a pour objectif de palier aux inégalités sociales de santé des personnes. L'association est représentée par le Cabinet LEGUAY Prévoyance.

SCOLARISATION A DOMICILE :

1 Famille a été visité pour le suivi de 2 jeunes de la même famille

AIDE FINANCEMENT BAFA :

- 3 jeunes ont reçu en 2023 la somme de 50,00 € chacun (Soit un total de 150 € ont été attribués)

2. Contrôle de la régie par le Trésor Public et mise à jour

Pour donner suite à la visite de l'inspectrice MME MONTCHAL il a été fait les constats suivants :

Le service comptabilité doit émettre un mandat pour justifier les dépenses de 5,60 €

Le montant de la régie d'avance en espèces était de 150 €.

Le montant de la régie d'avance remis au régisseur lors de sa prise de fonction en septembre 2022 était de 144,40 €.

Une interrogation sur les espèces détenues au CCAS, la dernière dépense en espèce a été réglée le 29/11/2021. Le comptable invite Monsieur le Président du CCAS à engager une réflexion sur ces fonds détenus au CCAS.

Il a été décidé l'arrêt de la régie d'avance pour les espèces.

3. Réflexion sur le protocole d'attribution des aides facultatives

Mme Palley informe qu'il est nécessaire de faire évoluer le règlement du CCAS. Des modifications pourront être apportées cela fera l'œuvre d'un travail collectif lors du prochain conseil d'administration du CCAS. Dès à présent, Mme la Vice-présidente propose aux membres du CA de réfléchir sur ces axes de modifications et aux précisions à apporter à ce protocole.

III - AIDES NOMNATIVES

1. Presentation des nouveaux dossiers

COMMISSION PERMANENTE DU

Dossier MS01

Situation :

Famille composée de 6 personnes (2 Adultes et 4 enfants)

Monsieur a perdu son emploi début janvier 2024. Le dernier salaire a été touché début février 2024. M. ne peut pas prétendre à des indemnités Pôle emploi (carence de 4 mois).

Une demande de RSA va être déposée.

Mme fait quelques heures de ménage. Dossier de surendettement en cours

Ressources : 1614,62 €

Dépenses : 1232,00 €

Reste à vivre : 382,62 €

Demande :

Demande d'aide alimentaire pour 2 adultes et 4 enfants

Décision :

Aide Accordée sous forme de COLIS ALIMENTAIRE CCAS pour une durée de 4 semaines

Dossier VC02

Situation : Monsieur se trouve en difficulté financière. Le foyer est composé de 2 personnes (1 Adulte et 1 enfant). Monsieur a une pension d'invalidité depuis décembre 2023. La baisse de revenus a fragilisé la situation budgétaire du foyer. Des demandes auprès de la MDPH sont en cours pour qu'il puisse percevoir un complément AAH.

Ressources : 1300 €

Dépenses : 1170 €

Reste à vivre : 130 €

Demande : Demande d'aide alimentaire pour 1 adulte et 1 enfant

Décision :

*Accordée sous forme de Ticket Service soit au total 240 € pour une durée 8 semaines
Avec possibilité de colis alimentaire du CCAS sur demande*

COMMISSION PERMANENTE du 06/03/2024

Dossier NG01

Situation : M. est séparé, il vit seul, il est sans ressource depuis février 2024. Afin d'éviter une coupure d'électricité, il est demandé au CCAS de l'aider à régler sa mensualité de retard qui s'élève à 49 €, ainsi qu'une demande pour une aide alimentaire

Ressources : 91 €

Dépenses : 1.141 €

Reste à vivre : 0 €

Découvert Bancaire : 2284 €

Décision :

AIDE ALIMENTAIRE

Accordée sous forme de TICKET SERVICE pour une durée 4 semaines, montant 20 €/semaine soit un total de 80 €

Financement accordé pour l'aide à la facturation pour 49 € directement au fournisseur d'énergie. (Dans l'attente des éléments pour le règlement de la facture concernée)

Colis alimentaire CCAS proposés en complément

Lors du conseil d'administration les membres du conseil ont étudié les situations suivantes :

Dossier PJ01 :

Mme vit seule avec sa fille. Changement de situation en octobre 2022 (auto-entrepreneur)
Depuis janvier 2024 Mme travaille quelques heures dans un snack. Elle envisage de se rapprocher des agences intérim afin de travailler davantage car son emploi actuel ne lui permet pas de stabiliser son budget.

Ressources : 1.088 €

Dépenses : 1.046€

Reste à vivre : 41 €

Découvert Bancaire : 250 €

Demande :

Demande aide alimentaire sous la forme de ticket service + épicerie pour répondre aux besoins vitaux de la famille.

Décision :

Pas de ticket service accordée

Une aide alimentaire est accordée sous la forme de colis jusqu'en fin avril 2024

Dossier CJM01 :

Monsieur vit seul, il sollicite ponctuellement le SSD pour l'aider dans ses démarches administratives. Il alterne emploi dans les espaces verts et inactivité ce qui déstabilise la gestion de son budget.

Ce mois il a perçu 20 € de salaire. Il bénéficie d'un complément prime d'activité et RSA.

Ressources : 379 €

Dépenses : 261 €

Reste à vivre : 118 €

Demande : Ticket service et épicerie pour 1 mois

Décision : *Ticket service accordé pour 4 semaines 20 € soit 80 €*

Dossier RFM01 :

Mme a rencontré l'Assistante sociale du Pôle Emploi dans le cadre du dispositif accompagnant global. Mme est séparée depuis 3 mois.

Elle n'a pas fait de demande RSA car elle espère une reprise de la vie conjugale.

Elle est sans emploi, non indemnisé.

Ressources : 1130 €

Dépenses : 1055 €

Reste à vivre : 75 €

Demande : Ticket service et épicerie

Décision :

Ticket service accordé pour 12 semaines (20 € + 10 € + 10 €) soit 40 € par semaine soit un total de 480 €

2. Suivi des Situations,

BE01

Mme se trouve en difficulté financière à la suite d'un trop perçu (environ 550 €) du pôle emploi et à un arrêt de ses droits chômages. Elle a également un trop perçu CAF.

Mme est auto-entrepreneuse dans la rénovation de logement. Une demande de RSA est en cours. Mme accueille son fils à son domicile un week-end sur 2 et la moitié des vacances.

Des problèmes de santé l'empêche de travailler régulièrement. Elle passe au CCAS pour récupérer de l'alimentaire sous la forme de colis.

3. Aide au BAFA

Aide au BAFA pour la session approfondissement accordé pour un montant de 50 € à Melle SEON Romane.

4. Présentation d'une demande de subvention exceptionnelle

Une jeune baldomérienne (élève à l'IFMK de Saint-Etienne) sollicite le CCAS pour une demande d'aide dans le cadre d'une mission humanitaire au profit l'association Andaz Nouska basé à Midelt au Maroc.

Cette association soutien les femmes dans la confection de broderie. Chaque année l'association organise une université d'été en accueillant des bénévoles pour venir occuper les enfants durant les vacances estivales pour que leurs mères puissent continuer à travailler.

Les jeunes souhaitent organiser des ateliers de sensibilisation à la santé, des séances d'exercices physiques adaptées avec les enfants de façon ludique, notamment pour leur apprendre des gestes d'hygiène simple et les transmettre de façon générale aux habitants du village.

Les fonds recueillis contribueront à financer le voyage, le logement, le matériel

Une subvention exceptionnelle est accordée pour un montant de 100 €

Mme Palley doit recontacter les étudiants pour avoir les coordonnées de leur association avec leur coordonnée bancaire.

IV – ACTIONS DU CCAS

La sortie ‘Cabaret l’élégance » à Renaison à proximité de Roanne

Dimanche 11 février 2024

48 participants ont participé à ce temps festif.

Ce temps a contribué à rompre l’isolement des personnes les plus fragiles.

La prestation a été très appréciée par l’ensemble des participants. Le spectacle et le repas furent de grande qualité.

Projet « Prévention sur le Cancer Colorectal »,

Samedi 09 Mars 2024 « Les Pas Bleus »

Accueil du public à partir 08h30 à la Roseaie

Des petits nœuds bleus ont été achetés et ont été offerts aux participants de l’évènement.

Un temps d’information sur la prévention du cancer colorectal a été fait avec la présence de Cancer Diag (CHU de ST Etienne Nord) et le centre de coordination AURA de Dépistage des Cancers.

Deux marches ont été proposées par M. Yves PAQUETTE :

- Circuit de 4,5 km
- Circuit de 9 km

Des kits de dépistage ont été proposés au public.

Un Vélo-Smoothies a été prêté par le CHU de ST Etienne pour animer ce temps.

Projet Conférence Théâtrale sur la Dénutrition chez la Personne Agée.

Projet proposé et financé entièrement par la filière gérontologie du Forez.

Trois ateliers ont été proposés aux dates suivantes :

- Vendredi 16 février 2024 à 14H00
- Vendredi 8 mars et le vendredi 15 mars 2024 échange entre le public et les diététiciennes

Vendredi 12 avril 2024 à partir de 10h00

Un atelier culinaire pour création d’un repas équilibré à la Salle Amitié loisirs

Vu le nombre de personne inscrite, un autre atelier sera certainement proposé.

IV - INFORMATIONS DIVERSES

1. Retour sur les rencontres avec les partenaires associatifs

Un toit forez

Cette association a pour objet :

D’apporter aide et soutien aux personnes de toute nationalité, déplacées par force ou nécessité de leur logement ou hébergement et se trouvant dans une situation d’extrême vulnérabilité ;

PV DU CA DU CCAS

- De rechercher une solution d'hébergement temporaire ;
- De procéder à cette fin à la mise en place d'une logistique de moyens matériels et financiers dont le financement est assuré notamment par des dons, des legs, des libéralités, des subventions ou des aides financières de toute nature, permettant la prise de locations ou la mise à disposition de logements par des particuliers, des tiers professionnels, des collectivités ou des associations ;
- De permettre aux ayants droit de l'association de bénéficier de meilleures conditions de vie, d'intégration et d'éducation dans « une dignité » retrouvée.

Epicerie Solidaire

Les personnes sont orientées uniquement par les travailleurs sociaux* intervenants sur les 9 communes partenaires (Andrézieux-Bouthéon, Bonson, Chambles, Montrond Les Bains, St Cyprien, St Just St Rambert, St Marcellin, Sury Le Comtal, Veauche) et un comité d'entreprise SIGVARIS.

Le « Reste à Vivre » est calculé à partir de la situation financière de la personne ou de la famille et un projet est défini avec elle.

Dès que les droits à l'Epicerie sont ouverts ; ces personnes, devenues « clients-bénéficiaires », peuvent acheter au magasin dans la limite du montant défini mensuellement à la suite de l'entrevue avec les responsables de cette structure.

Un devis a été fait pour le CCAS de St GALMIER pour proposer leur service.

Montant Adhésion pour St-GALMIER : 2300 €

Le secours catholique

Une réunion a eu lieu avec les représentantes du secours catholique (Mme RIVOIRE, Mme VIRICELLE, Mme THYZY)

En effet, sur le dernier semestre 2023, le CCAS a fait le constat d'un effritement du lien avec le Secours catholique. Il s'est avéré que cet éloignement était également perceptible par les membres du secours catholique qui rencontraient des difficultés à appréhender les missions respectives du CCAS et de la politique sénior. Une clarification du rôle et des missions de chacun a été bénéfique avec un consensus retrouvé sur l'accompagnement à la solidarité sur notre commune comme enjeu majeur de ce partenariat.

Le CCAS s'est engagé à communiquer systématiquement sur les projets et actions encours auprès du secours catholique afin que le public soit le mieux informé et sollicité.

Le Secours catholique renouvèle son engagement auprès du CCAS pour l'aide et l'appui lors des différentes manifestations organisées. Dès maintenant, les membres du secours catholique s'inscrivent dans le projet du petit prince et proposeront un travail collectif d'illustration pour cette exposition.

2 Le projet du « Petit Prince »

Présentation du Groupe de Travail « Voyager avec le Petit Prince » 2024,
Des réunions de travail avec des associations et des partenaires locaux vont permettre de bâtir un projet commun.

Mme Palley a présenté la philosophie du projet du CCAS en insistant sur la notion de travail partenarial avec les associations de la commune.

Mme la vice-présidente informe du changement de date de l'exposition en raison des élections européennes prévues à la date initialement retenue. En fonction des disponibilités de la salle du CAVEAU des ARTS, l'exposition se tiendra du 14 juin au 16 juin 2024.

L'association « La maison du petit prince » a été sélectionnée pour apporter son soutien dans l'exposition qui est prévue du 14 juin au 16 juin 2024 à la salle du CAVEAU des ARTS.

Une partie de cette exposition sera illustrée par leur soin.

Le coût de leur intervention est de 300 €.

L'autre partie sera assurée par un travail collaboratif et partenarial avec les associations et des partenaires de la commune.

Eva représentante de l'association « Au jardin des livres » :

Elle nous informe qu'après une réunion d'équipe au sein de sa structure, il a été décidé :

La création d'un Kamishibai sur le thème du « Petit Prince »

Un atelier créatif intergénérationnel sera proposé aux personnes qui le souhaitent pour la création de ce Kamishibai

Une représentation aura lieu sous la forme d'un spectacle à la bibliothèque

Date de la représentation et des ateliers créatifs : A déterminer mais se sera Avant l'exposition

Erwan du Colisée (Cinéma Associatif sur St GALMIER)

Fait deux propositions :

➤ **L'une avec la projection d'un film d'animation** d'une durée d'1h48

Le vendredi 14 juin 2024 à 20h00

Sous la forme d'un ciné échange avec un buffet (offert par le CCAS).

Public ciblé : Adultes, ados (la longueur du film n'est pas adaptée à un jeune public qui risquerait de décrocher en cours de représentation).

Intervenant : A trouver pour animer le temps d'échange d'après représentation (voir si possible des personnes de l'association du Colisée).

➤ **L'autre avec un Film d'un format plus court avec un atelier créatif (3/4 h)**

Possible le mercredi 12 juin dans l'après-midi

Poésie de Papier

Public : Enfant + Parent ou Grands-Parents

Nombre : entre 10 à 12 enfants max pour l'atelier

M. LEMERCIER Francis membre de l'association « Passion et Patrimoine »

Propose de faire des lectures « Extraites du livre du Petit Prince ».

Lieu possible de lecture :

En plein Air et en intérieur lors de l'exposition au Caveau des Arts (Vendredi lors de l'exposition)

Lieu sur St GALMIER : Maison Renaissance – Théâtre de Verdure – Roseraie

Date : En juin en soirée

PV DU CA DU CCAS

Mme PALLEY souhaite savoir s'il serait possible de créer un petit spectacle et/ou des animations autour de la thématique. L'idée pourrait être de réaliser des saynètes à l'entrée du CAVEAU DES ARTS sur la thématique du petit prince en reprenant les différents personnages du livre.

Corinne de l'EHPAD a déjà travaillé sur cette thématique et à proposer à Mme PALLEY sa participation. L'EHPAD a également des lunettes virtuelles, ils doivent nous faire un retour pour savoir s'ils ont l'histoire du petit prince. Le service civique travaille également sur la création d'un support pour cette expo en collaboration avec Croq'loisirs.

Concours de dessins OU Créations individuelles sur le thème.

EVA propose le « PRIX DU PUBLIC » avec un vote par les visiteurs de l'expo.

- PRIX ADULTE
- PRIX ENFANT (A Déterminer les tranches d'âges).

Les récompenses seront sous forme de livres ou d'objets collecteurs en lien avec le livre du « petit prince ».

Il sera important de se mettre en lien avec la librairie « la belle plume » de SAINT GALMIER pour voir ce que Madame BEGON pourra nous proposer pour prendre part à ce projet.

Une prochaine rencontre est prévue mardi 26 MARS 2024 à 14h00.

2. **Projet Atelier Numérique** (16 et 23 avril 2024) Présentation du Flyers pour la communication



Ces ateliers seront animés par Agir abcd42.
Pour un budget de 400 €
Ces ateliers se feront dans la salle du conseil municipal.

3. **Information sur la modification d'un membre du bureau du CCAS**

Les membres du conseil d'administration du CCAS ont été informés du prochain départ de Mme Céline BENNICI.

Mme PALLEY, informe l'assistance qu'une pétition est actuellement lancée par un collectif pour que « la santé mentale soit reconnue comme grande cause nationale pour 2025. Elle rappelle quelques chiffres éloquentes pour illustrer cette prise de conscience nécessaire à la prise en compte de ce problème de santé publique. L'UDCCAS s'engage aussi pour cette cause avec des actions qui seront menées en 2024 et 2025.

PV DU CA DU CCAS

FIN DE LA SEANCE A 20 h 30

PROCHAIN CA du CCAS prévu le MARDI 09 AVRIL 2024 à 18 h 00

Président du CCAS,

M. Philippe DENIS

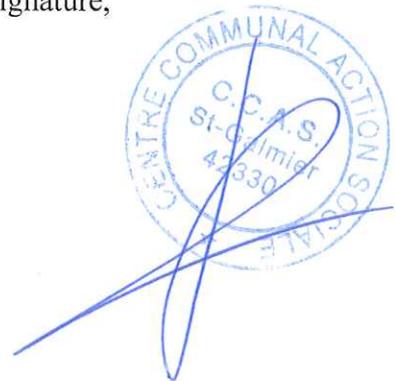
Signature,



Présidente de Séance,

Mme Christine PALLEY

Signature,



Secrétaire de Séance,

Mme Edith CONSIGNY

Signature,

